



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21
Fax :

N° Siret : 18460002100010
N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2500747
Objet : Accompagn. Déclaration PAC 2025

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 11498 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2500747
Exercice : 2025
Date : 27-05-2025
Page : 1 / 1



LAVERGNE QUENTIN
LIEU-DIT PECH CALVEL
46250 CAZALS

74221989/73236/0079/c6 1/1
G.1279391762008020129

Prestataire : BELIVENT NELLY

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156437 PAC - Accompagnement à Déclaration	1	245,760	245,76	20,00
178362 Remise 1% paiement par prélèvement	1	- 2,460	- 2,46	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00		Devise : EUR
Montant HT	243,30		243,30
Base de TVA	243,30		243,30
Montant TVA	48,66		48,66
Total TTC	291,96		291,96
Net à payer	291,96		291,96

ement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.
Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement
conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner

Etablissement : D46S01 CDA LOT
0919137 LAVERGNE QUENTIN
Date échéance : 27-06-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2500747
PRLR Prélèvement 30 jours à date d'échéance de la facture
Montant Net en EUR : 291,96